

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE AUTORITE DE REGULATION DE LA POSTE ET DES TELECOMMUNICATIONS		الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية سلطة الضبط للبريد والمواصلات السلكية واللاسلكية
DIRECTION DES RESEAUX ET SERVICES DE TELECOMMUNICATIONS		مديرية الشبكات و خدمات الإتصالات السلكية و اللاسلكية
COMMUNIQUE		
EXAMEN DES DEMANDES D'AUTORISATION D'EXPLOITATION DES SERVICES DE TRANSFERT DE LA VOIX SUR INTERNET (VOIP)		



Dans le cadre des dispositions du décret n°04 – 157 correspondant au 31 mai 2004 modifiant et complétant le décret exécutif 01- 123 du 9 mai 2001 relatif au régime d'exploitation applicable à chaque type de réseau, y compris radioélectrique et aux différents services de télécommunications, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications a procédé à l'attribution de 11 autorisations VoIP (Transfert de la voix sur le protocole Internet) au profit des opérateurs suivants :

<i>Nom de l'opérateur</i>	<i>Adresse</i>
1. EEPAD	11, av des 3frères Bouadou Bir Mourad Rais - Alger
2. SMART LINK COMMUNICATION	24, chemin Gaddouche AEK (Ex Madelaine), Hydra -Alge
3. WEBCOM	01, rue de Tripolie ,Husseine Dey -Alger
4. LAST NET ALGERIA	22, rue Malika Gaid -Alger
5. VOCALONE	27, chemin Ahmed Kara Villa n° 9 Bir Mourad Rais - Alger
6. ICOSNET	Lot n°4 Djjaer Slimane, Route des dunes, Chéraga - Alger
7. WEBPHONE NETWORK	03 chemin Mohamed Drareni (Madelaine), Hydra
8. SATELLIS	Lot Labruyère n° 11 Bouzaréah - Alger
9. ECOMSIUM	03, Hassiba Ben Bouali , Sidi M'hamed - Alger
10. ANOUAR NET	Val d'Hydra, Bâtiment B, Hydra - Alger
11. WATANIYA TELECOM ALGERIE	66, rue de Ouled Fayet Chéraga - Alger

Aussi, et après une année que le marché de la VoIP ait été formellement ouvert à la concurrence, l'Autorité de Régulation de la Poste et des Télécommunications, dans le cadre de ses missions, a engagé une étude sur les perspectives d'évolution de cette activité et son impact sur le sur le marché des Télécommunications.

Cette étude qui sera incessamment diligentée par l'ARPT vise à mieux appréhender les différents aspects, aussi bien réglementaires, techniques qu'économiques associés à l'introduction des services VoIP sur le marché de la téléphonie de base.

A cet effet, l'Autorité de Régulation informe l'ensemble des personnes physique et morales intéressées par l'établissement et l'exploitation des services VoIP que le dépôt des demandes d'autorisation est suspendue jusqu'à aboutissement de ladite étude.